

8 rue des Docks, 5800 NEVERS www.lefildariane-58.fr contact@lefildariane-nievre.fr 03 86 71 98 50

# Table des matières

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 SESSAD

I.	PRESENTATION ET EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT	1
II.	ACTIONS ET PROJETS CONDUITS EN 2024	3
Α.	ATELIER BEBES-SIGNE	3
в.	SORTIE CINEMA	3
c.	PROJET EDUCATIF VIDEO UNO	4
D.	GROUPE CPS A L'ECOLE DE LA BARRE	4
Ε.	NOUVEL ATELIER: GROUPE D'HABILITES SOCIO-EMOTIONNELLES	4
F.	ATELIER « GROUPE PARENTS »	5
G.	CONCOURS DE BD D'ANGOULEME	5
н.	SORTIES EDUCATIVES	6
ı.	RENCONTRES FAMILLES ET MOMENTS FESTIFS	6
J.	PROJETS SESSAD EN COURS	6
III.	LES DROITS DES USAGERS	7
IV.	L'ACTIVITÉ 2024	7
Α.	LA FILE ACTIVE	7
В.	REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE	8
V.	RÉPARTITION PAR SECTION	10
Α.	NIVEAUX DE SCOLARISATION	
В.	ORIGINE GEOGRAPHIQUE	13
c.	TAUX D'OCCUPATION ET ACTIVITE DU SESSAD	
D.	LISTE D'ATTENTE DU SESSAD	15
CO	NCLUSION	16

#### I. PRESENTATION ET EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Le SESSAD (Service d'Education Spéciale et d'Aide à Domicile) spécialisé pour les enfants et adolescents sourds, a été créé le 20 octobre 2003 pour une capacité de 25 places. Son agrément évolue en 2011 à 32 places avec la création de 7 places pour des enfants porteurs de Troubles Sévères du Langage (5 places en octobre 2010 + 2 places supplémentaires en octobre 2011).

Le 26 août 2019, par redéploiement de moyens du CAMSP, l'Arrêté ARSBFC/DA/2019-081, valide une extension de la capacité globale du SESSAD à 36 places, selon la déclinaison suivante : 25 places « déficience auditive grave » (code Finess 318) et 11 places « tous types de déficiences personnes handicapées dédiées aux Troubles du Neurodéveloppement » (code Finess 010). Le nouvel arrêté ne comporte plus ni de limite d'âge, ni de limites géographiques telles que précisées dans l'Arrêté ARS B/DOS A/O/10.0015 du 21 septembre 2011.

#### > AGREMENT

Le nouvel agrément du SESSAD, Arrêté ARSBFC/DA/2019-081 du 26 août 2019, fixe la capacité d'accueil à 36 places, 25 places surdités et 11 places TND. Le SESSAD accueille les enfants du département de la Nièvre qui bénéficient d'une notification MDPH. A titre dérogatoire, quelques enfants des départements limitrophes, orientés par leur MDPH sont accompagnés.

Le SESSAD bénéficie d'une autorisation pour accueillir les jeunes enfants de moins de 3 ans diagnostiqués sourds en amont de leur notification MDPH, dans l'objectif de favoriser l'intervention précoce. Les familles sont accompagnées dans les démarches administratives pour régulariser la situation auprès de la MDPH.

L'unité TSL est donc dorénavant incluse dans l'unité TND. La question de la zone géographique à proximité de Nevers pour le SESSAD TND n'existe plus, le SESSAD est dorénavant dans son intégralité à compétence départementale.

Conformément à son agrément, le SESSAD accueille 36 enfants, adolescents et jeunes adultes :

- Les jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap auditif.
   Comme le prévoit l'annexe XXIV quater, les surdités présentées par les enfants sourds orientés vers le SESSAD sont des surdités sévères, profondes, ou moyennes. La plupart du temps il s'agit essentiellement de surdités de perception et parfois de surdités mixtes (perception + transmission).
- Les jeunes de 0 à 20 ans porteurs de Troubles Neurodéveloppementaux (dont les Troubles Sévères du Langage)

S'il n'existe pas réellement de liste d'attente sur la session surdités avec des délais de démarrage de prise en charge rapides, l'unité TSL/TND est très convoitée. La session TND fonctionne avec une liste d'attente à l'admission qui a vu son nombre exploser sur les 2 dernières années.

Auparavant sur une moyenne de 5 orientations MDPH et inscriptions annuelles sur la liste d'attente du SESSAD TND, les demandes s'élèvent à 5 à 6 par mois depuis le dernier trimestre de l'année 2023.

Avec une moyenne de 2 sorties par année sur la session TND, la liste d'attente s'élève début février 2025 à **42 enfants** pour lesquels les familles ont fait la démarche de demander une inscription au SESSAD.

#### > PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET DE SERVICE

Le SESSAD inclut la notion d'intervention dans le contexte familial, social, scolaire, professionnel de l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et de sa famille. La notion de domicile recouvre le cadre de vie au sens large : maison, famille élargie, lieu d'accueil petite enfance, centre de loisirs, mais aussi terrains de stages ou lieux de formations professionnelles pour les plus âgés. Le développement du travail à domicile a été défini comme un axe fort du projet SESSAD.

- Adaptation familiale et accès à une communication de qualité dans l'environnement familial et social.
- Accompagnement des familles.
- Soutien et stimulation du développement des facultés intellectuelles de l'enfant. S'assurer d'un développement harmonieux de l'enfant : veiller à l'Equilibre psycho-affectif et évolution favorable de la personnalité.
- Acquisition précoce d'une langue de communication (pouvant être la langue des signes pour les enfants sourds) et meilleure maîtrise possible de la langue française orale et écrite avec en parallèle LSF ou LPC : ce choix est fait avec les familles
- \* Perception et analyse du monde sonore
- Maîtrise des techniques modernes de communication compensant l'accès à la communication.
- Permettre une éducation et une scolarisation en relation optimale avec les potentialités de l'enfant.
- Connaissance de l'environnement et accès à la culture.
- Insertion sociale de qualité. : Travail sur les codes sociaux et habiletés sociales
- Accompagnement à l'autonomie en lien avec mise en place d'actions éducatives spécifiques.

#### > PROJETS INDIVIDUALISES

Conformément au cadre légal, dès qu'un jeune est admis sur le SESSAD un Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) précisant les différentes modalités d'intervention du service, est transmis aux parents. Ensuite, après un temps d'élaboration un projet thérapeutique, socio-éducatif et pédagogique individualisé est coconstruit avec la famille de l'enfant. Les objectifs et moyens sont définis, inscrits et contractualisés dans un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire. C'est ce document signé des parents qui ouvre le démarrage des interventions thérapeutiques. A chaque changement de projet de soins, un nouvel avenant est contractualisé avec la famille.

Ces PIA s'inscrivent et s'articulent avec les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) de l'Education Nationale conformément à la loi cadre de 2005. Afin d'optimiser la globalité des prises en charge et le lien avec les familles et les partenaires, chaque enfant – et sa famille – a un référent désigné parmi les thérapeutes de l'équipe.

#### II. ACTIONS ET PROJETS CONDUITS EN 2024

Les projets éducatifs, thématiques et de groupe mis en place sur le SESSAD évoluent chaque année en fonction des professionnels présents mais surtout des projets des enfants développés par l'équipe. Cette année, des projets ont été reconduits, d'autres, nouveaux, ont été mis en œuvre ou sont en cours de développement :

#### a. Atelier bébés-signe



L'objectif principal du bébés-signe est de permettre aux familles et leurs bébés Sourds d'apprendre des signes tirés de la Langue des Signes Française au sein d'un atelier ludique. Avant d'être en capacité de parler, le jeune enfant utilise son corps pour communiquer : les pleurs, les mimiques, le regard, le sourire et les gestes sont ses premiers moyens d'expression. Lui proposer l'outil signes associés à la parole, c'est élargir sa palette

gestuelle pour lui permettre de se faire comprendre plus facilement et de lui donner goût à entrer en interaction.

Les différents objectifs de l'atelier « Bébés Signe » sont :

- Etablir un lien entre les parents et leur nourrisson atteint d'une surdité.
- Présenter la LSF au nourrisson afin qu'il s'en imprègne dès son plus jeune âge.
- Déstigmatiser la LSF auprès des parents.

Une Monitrice-Educatrice bilingue FR/LSF et une éducatrice spécialisée animent cet atelier proposé initialement à deux familles sur l'année 2022. L'atelier expérimenté depuis deux années maintenant, est appréciée par les familles auprès de qui le lien de confiance et de guidance s'est établi facilement au travers l'activité. L'atelier présente l'avantage d'être un support de qualité pour la sensibilisation à la LSF.

#### b. Sortie cinéma



Une sortie au cinéma le Mazarin de Nevers a été proposée à 10 enfants des deux sessions TND et surdités avec la projection d'un film d'animation pour enfants.

Cette sortie très appréciée des enfants et des familles a permis le partage d'un moment ludique et très agréable tout en travaillant une ouverture sur la culture et la socialisation.

Cette activité a pu se mettre en place avec l'engagement du cinéma Le Mazarin qui a proposé spécifiquement pour l'occasion une projection avec sous-titrage. Cette activité sera reconduite et notre partenariat conforté.

#### c. Projet éducatif vidéo UNO



Deux professionnelles du SESSAD, une éducatrice spécialisée de la session TND et une monitrice éducatrice de la session surdités ont mis en place un atelier auprès de 4 enfants accompagnés par le SESSAD et scolarisés sur la même école. Cet atelier avait pour objectif de sensibiliser les enfants à l'utilisation des écrans et leur permettre une approche différente avec la participation à la création de leur propre outil numérique autour d'un jeu qu'ils affectionnent particulièrement.

Cet atelier a abouti à une réalisation d'une vidéo d'une belle qualité tout en travaillant les axes éducatifs suivants :

- Prévenir de l'usage des écrans et notamment de l'accès aux contenus vidéos.
- Echanger sur leur usage (ce qu'ils regardent, fréquence...)
- Développer le travail en groupe : Favoriser l'écoute de l'autre / Exprimer ses choix et développer l'argumentation / Développer l'esprit critique / Trouver sa place dans le groupe / Respecter autrui Respecter des consignes
- Favoriser l'expression orale
- Développer la valorisation individuelle et collective
- Favoriser la confiance en soi
- Travailler la posture
- Partager et prendre du plaisir à l'activité.

#### d. Groupe CPS à l'école de la Barre

Cet atelier consiste à développer les interventions visant à développer les compétences psychosociales. Animé par deux professionnelles, une éducatrice spécialisée de la session TND et une monitrice éducatrice de la session surdités à l'école de la Barre. L'atelier s'adresse à 6 enfants accompagnés par le SESSAD.

Sur cet atelier plusieurs « mini » projets ont été proposés sur l'année sur lesquels ont été travaillé :

- Les compétences cognitives (la confiance en soi, maîtrise de soi, choix),
- Les compétences émotionnelles (conscience de ses émotions et de son stress, régulation des émotions, gestion du stress),
- Les compétences sociales (communication, relation, résolution de difficultés).

#### e. Nouvel atelier : groupe d'habilités socio-émotionnelles

En binôme avec l'enseignante de la classe ULIS TND de l'école de la Barre, la psychologue du SESSAD a proposé une animation à l'ensemble des élèves de la classe, accompagnés par le SESSAD ou non avec les objectifs de travail suivants :

- Développer des connaissances et compétences d'habiletés sociales dans l'expression de l'empathie et la différenciation de ses émotions de celles des autres.
- Renforcer le travail de partenariat avec l'enseignante (projet en coanimation)

Cet atelier basé sur le travail en partenariat avec l'Education Nationale porte sur les facteurs environnementaux qui influent sur l'accompagnement des jeunes, et sur les acquisitions de compétences. L'objectif consiste à favoriser la socialisation. L'atelier sera évalué en juin 2025.

#### f. Atelier « groupe parents »

Les psychologues du SESSAD proposent depuis la rentrée scolaire 2024/2025 une rencontre entre parents du SESSAD une fois par trimestre (les vendredis de 17h30 à 19h00). Le groupe reste ouvert et l'invitation est à chaque fois envoyée à tous les parents du SESSAD. Viennent ceux qui le souhaitent et/ou qui le peuvent.

Les objectifs sont d'offrir un espace de rencontre et d'échanges entre parents en créant du lien social et en favorisant la pair-aidance ; de favoriser le travail avec les familles en travaillant le lien de confiance professionnels-parents; de transmettre, selon les souhaits et besoins des parents, des informations sur le fonctionnement associatif, et/ou les besoins et stratégies en lien avec le soin de leur enfant.

En parallèle, un espace éducatif est proposé par un à deux éducateurs pour les enfants. Lors du premier groupe, 8 parents étaient présents et 6 enfants accueillis pendant ce temps par nos collègues éducateurs. Chacun des parents a semblé trouver une réponse, ou a minima un écho à des besoins présents. Leur participation a été active et riche. Les parents se sont montrés enthousiastes à l'idée de reconduire cette expérience. Les thématiques des prochains groupes ont été élaborées en commun en recueillant les besoins et les attentes des parents présents. Plusieurs thématiques ont été suggérées :

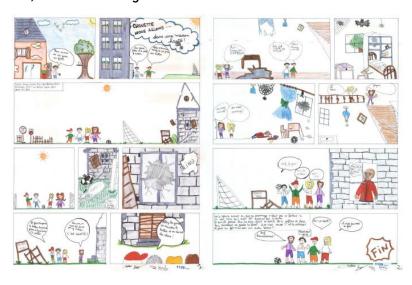
- La différence et le regard des autres
- la scolarité et l'inclusion
- l'endormissement et le sommeil
- Impact du handicap sur la personnalité
- le diagnostic et le corps médical
- trouver des ressources en tant que parents

#### g. Concours de BD d'Angoulême



Sur 2023, deux éducatrices du SESSAD ont mis en place une activité créative pour 4 jeunes scolarisés à l'école de la Barre avec comme objectif final la participation au concours BD d'Angoulême. L'engagement des jeunes dans le projet et l'application dans la réalisation artistique a été remarquée et récompensée par l'obtention du premier prix Hippocampe de la catégorie SESSAD, 5 à 12 ans. C'est une grande fierté pour les enfants et pour l'équipe du SESSAD.

Sur 2024, lors de la remise des récompenses, des prix ont été attribués aux enfants vainqueurs du concours d'Angoulême, dans leur catégorie.



#### h. Sorties éducatives



Différentes sorties éducatives ont été proposées sur l'année 2024 aux enfants accompagnés par le SESSAD.

Parmi les activités proposées, des sorties à la piscine et à la pêche agrémentées de pique-niques ont été particulièrement appréciées.

Lors de ces sorties, un travail éducatif sur la socialisation, la consolidation du lien de confiance entre enfants et avec l'adulte ont été explorés par les jeunes. Certains ont découvert une nouvelle activité, des outils, un savoir-faire et une technique. Ces activités ont permis à tous de partager des moments conviviaux, agréables, tout en progressant sur les aspects de valorisation personnelle et sur l'estime de soi. Ces expériences ont aussi contraint les jeunes à devoir s'adapter à un environnement nouveau et inhabituel.

#### i. Rencontres familles et moments festifs



Après des années compliquées de crise et post-crise sanitaire où les moments conviviaux n'ont pu être proposés aux enfants et familles du service, l'équipe du SESSAD a relancé différentes rencontres depuis 2023. Cette année 2024, deux temps forts ont marqué l'année avec sur le mois de juin la présentation des nouveaux locaux aux familles et aux enfants. Le second temps fort fut la fête de fin d'année autour d'un joli spectacle d'une troupe d'artistes locale « Cie de la Grenouille bleue ». Les familles ont répondu en nombre sur les deux invitations. Les retours sont très positifs et mettent en avant l'importance que revêt le SESSAD en tant que fédérateur d'espaces conviviaux, de rencontres et de lien social.

#### j. Projets SESSAD en cours

Différents projets débutés ou en réflexion ont également été mis au travail cette année 2024. Parmi ces projets se trouvent notamment :

- La réflexion sur le SESSAD Pro conformément aux objectifs du nouveau CPOM,
- Le livret d'accueil simplifié et imagé (FACL) à destination des enfants et familles non francophones ou qui n'ont pas accès à la lecture,
- L'atelier de Psycho éducation du TDAH.

#### III. LES DROITS DES USAGERS

Les droits des usagers sont rappelés dans le projet de service, conformément à la loi 2002-2, ainsi que dans les livrets d'accueil et le règlement de fonctionnement du SESSAD. Les familles sont destinataires du livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés, ainsi que du Document Individuel de Prise en Charge (DIPeC) et du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA).

Conformément au cadre légal de référence, (CASF D311-21) le SESSAD le Fil d'Ariane garantit la participation des familles selon 3 axes :

- La participation selon le libre choix des familles à :
  - Des groupes d'expression organisés par les professionnels sur des thématiques spécifiques,
  - Des manifestations conviviales ("goutter galette des rois", "pique-niques et sorties familiales", invitations diverses...)
- La consultation systématique des familles et des enfants sur le projet de soin proposé en amont de l'élaboration du PIA.
- L'envoi d'une enquête de satisfaction annuelle.

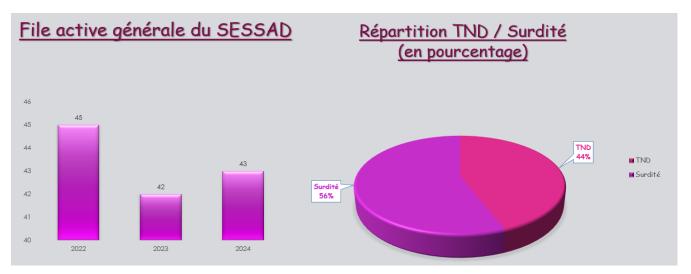
#### IV. L'ACTIVITÉ 2024

Sur l'année 2024, le SESSAD a suivi 43 enfants scolarisés dans 27 établissements scolaires différents (écoles maternelles, écoles primaires (ULIS Ecole), collèges (ULIS collège), lycées, lycées professionnels, CFA). Le changement d'agrément dorénavant départemental sur le TND, impacte les interventions qui se répartissent sur davantage d'établissements scolaires.

La spécificité des handicaps (surdités et TSL/TND) et leurs répercussions sur le développement langagier entraînent une indispensable collaboration avec les équipes pédagogiques. Des conventions précisant le travail entre le SESSAD et les établissements scolaires qui accueillent des enfants accompagnés par les professionnels du SESSAD sont établies annuellement et pour chaque enfant scolarisé, selon les dispositions légales. (Conventions d'utilisation des locaux et conventions de partenariats),

#### a. La File active

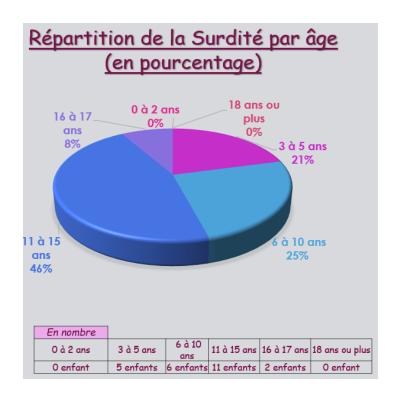
La file active comprend tous les jeunes (sourds et TND) suivis et accompagnés par l'équipe de soin du SESSAD au cours de l'année 2024. Elle est relativement stable d'une année sur l'autre.



Sur cette année 2024, l'équipe thérapeutique et éducative du SESSAD a accompagné 43 enfants, 24 enfants sourds et 19 enfants présentant un trouble sévère du langage ou un autre TND. Sur les 24 enfants sourds, 6 avaient moins de 3 ans, 11 étaient d'âge à être scolarisés en école primaire (entre 6 et 11 ans) et 9 avaient plus de 11 ans.

#### b. Répartition par âge et par sexe

#### Sur l'unité Surdités :



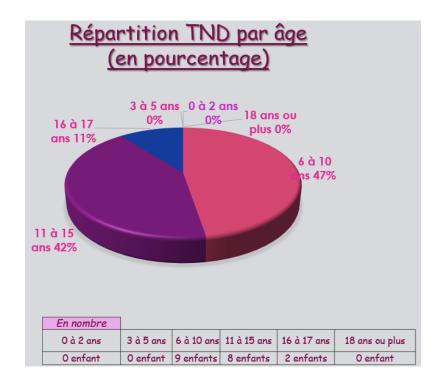


Sur cette année 2024, comme les années précédentes, la grande majorité des enfants accueillis sur l'unité SESSAD surdités sont répartis sur les tranches d'âges 6/10 ans et surtout 11/15 ans. La proportion des enfants en bas âge, (- de 6 ans) reste relativement stable et représente un peu plus de 20% de l'effectif. La proportion de garçons est encore cette année majoritaire.

Conformément à son agrément, le SESSAD n'a pas accompagné de jeunes majeurs sur cette année 2024. Pour un grand nombre des ieunes accompagnés secondaire. l'équipe pluridisciplinaire a proposé des accompagnements aux examens dans le cadre des dispositions réglementaires liées aux

aménagements aux examens pour les personnes porteuses de handicap.

#### Sur l'unité TND :

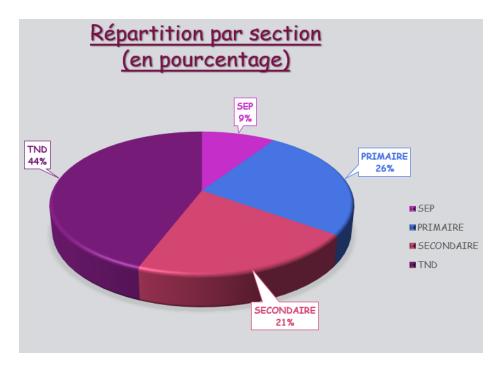




Les enfants inscrits sur le SESSAD TND sont généralement orientés sur le service à partir de 6/7 ans, âge à partir duquel les diagnostics TND sont généralement posés. Le SESSAD a accompagné 19 enfants, chiffre identique à l'année 2023. On relève cette année encore une majorité de garçons.

L'association des troubles (surdités + TND/ ou 2 ou plusieurs TND) constaté sur ces dernières années et déjà décrite dans le rapport d'activité de l'année 2022 par le médecin référent du SESSAD confirme. Cette évolution nécessite une organisation avec davantage de croisements dans les interventions et spécificités des équipes formées distinctement au TND et à la surdité.

#### V. RÉPARTITION PAR SECTION



La file active globale SESSAD 2024 est constituée de 19 enfants sur la partie TND, 24 enfants sur la partie surdité avec la répartition suivante : 6 enfants en SEP / 11 enfants en primaire / 9 enfants en secondaire.

La proportion des enfants sourds sur le département reste relativement stable et conforme aux places fixées dans l'agrément. La baisse constatée des demandes d'inscriptions sur le SESSAD surdités se confirme, à l'image de la situation au plan national. Toutefois, les dernières orientations concernent des très jeunes enfants sourd, handicap de surdité souvent associé à d'autres pathologies ou troubles neuromoteurs.

Les besoins sur le territoire pour les enfants diagnostiqués avec un TSL ou TND sont conséquents et, contrairement à la session surdité qui peut répondre rapidement à une nouvelle demande d'inscription, la session TND du SESSAD fonctionne avec une liste d'attente qui augmente de manière conséquente chaque année.

5 enfants ont intégré le SESSAD sur l'année 2024 répartis de la façon suivante :

- 2 enfants sur la session TND âgés respectivement de 8 et 10 ans,
- > 3 enfants sur la session surdités, 2 d'entre eux âgés de 7 ans puis 1 de 8 ans.

La moyenne d'âge à l'entrée du SESSAD sur l'année 2024 est de 8 ans. Cette moyenne est plus élevée que l'année précédente pour deux raisons. La première raison s'explique par le fait qu'aucun très jeune sourd n'a été orienté sur le SESSAD contrairement aux années précédentes. La seconde raison concerne l'allongement de la liste d'attente du TND. Dans la mesure où le critère de la date d'inscription sur la liste d'attente est l'un des premier pris en compte, et que cette liste s'allonge avec les délais d'attente, l'entrée des enfants se fait plus tardivement, alors qu'ils sont plus âgés. Ce phénomène risque de s'amplifier sur les prochaines années.

Nombre d'enfants dans l'effectif au 31/12/2024 (file active - clos ) : 35 Nombre de clôtures en 2024 : 8 Nombre de nouvelles entrées en 2024 : 5 L'âge médian est de 10 ans Pour l'année 2024, 8 dossiers ont été clos sur l'année, 35 étaient en cours de prise en charge au 31 décembre 2024 et plusieurs admissions étaient en cours d'évaluation.

Parmi les 8 sorties 2024, 4 sorties concernaient l'unité TND, 4 autres sorties concernaient la session surdités. Parmi les 4 sorties surdités, une fillette de 3 ans a été réorientée sur un dispositif CME polyhandicap d'un partenaire du territoire, 1 jeune de 11 ans a été réorientée sur un autre SESSAD sur demande de la famille et 2 jeunes de 16 et 17 ans ont terminé leur parcours de soins.

Parmi les 4 sorties TND, une jeune fille de 7 ans à été réorientée sur le dispositif de classe intégrée d'un IME partenaire du territoire, 2 jeunes de 14 ans et un autre de 16 ans ont terminé leur parcours de soins.

L'âge médiant de l'ensemble des enfants du SESSAD est pour cette année 2024 de 10 ans. La donnée de l'âge médiant est conforme à l'objectif CPOM.

#### a. Niveaux de scolarisation

# 27 établissements scolaires concernés

	<u>concernés</u>
1	Ecole primaire des Boutons d'Or à Marzy
2	Ecole maternelle de la Marche
3	Ecole de Fleury sur Loire
4	Ecole primaire de Sougy sur Loire
5	Ecole de Gimouille
6	Ecole Guynemer à Nevers
7	Ecole Albert Camus à Nevers
8	Ecole Maternelle de Druy Parigny
9	Ecole de la Barre Manutention à Nevers
10	Ecole Primaire de Pouques les Eaux
11	Ecole Primaire du Chasnay à Fourchambault
12	Ecole Pierre <u>Brosolette</u> à Nevers
13	Ecole primaire Guy Moquet à Garchizy
14	Collège Bibracte à Château Chinon
15	Collège Victor Hugo à Nevers
16	Collège des Courlis à Nevers
17	Collège des Loges à Nevers
18	Collège Maurice Genevoix à Decize
19	Collège de Saint Jean aux Amognes
20	Collège <u>Aumenier</u> Michot à la Charité sur Loire
21	Collège Paul Langevin à Fourchambault
22	Collège Saint Léonard à Clamecy
23	Collège Henri Wallon à Varennes Vauzelles
24	Lycée Jean Rostand à Nevers
25	Lycée Agricole à Plagny
26	Lycée Maurice Genevoix à Decize
27	Lycée Jules Renard à Nevers

Le travail des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD s'inscrit dans un maillage partenarial fort, notamment avec les établissements scolaires du Département. Le SESSAD inscrit pleinement ses interventions dans le principe de l'Ecole Inclusive.

Pour cette année 2024, les enfants accompagnés par le SESSAD étaient scolarisés sur 27 établissements scolaires différents.

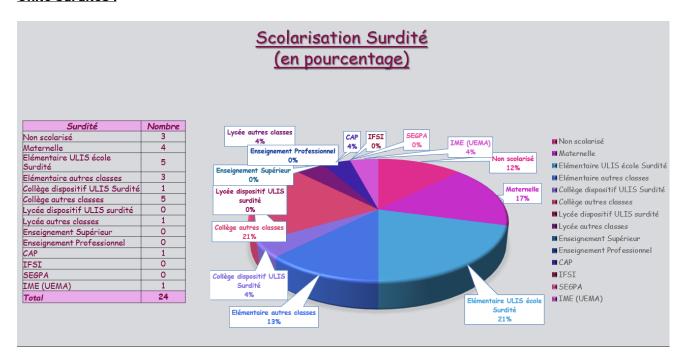
## Niveau de scolarisation

	Surdité	TND
Non scolarisé	3	0
Maternelle	4	2
Elémentaire ULIS école Surdité	5	5
Elémentaire autres classes	3	3
Collège dispositif ULIS Surdité	1	6
Collège autres classes	5	2
Lycée dispositif ULIS surdité	0	0
Lycée autres classes	1	0
Enseignement Supérieur	0	0
Enseignement Professionnel	0	0
CAP	1	0
IFSI	0	0
SEGPA	0	1
IME (UEMA)	1	0
Total	24	19

Une grande partie des enfants accompagnés par le SESSAD sont inscrits dans des parcours scolaires adaptés de type ULIS ou SEGPA.

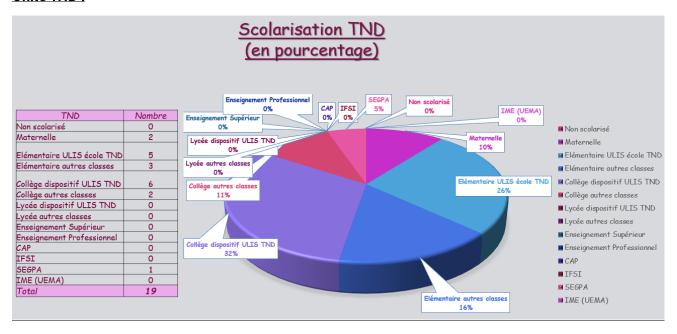
Les autres élèves bénéficient généralement d'aménagements dans des cursus de scolarisation ordinaire.

#### Unité surdités :



Les très jeunes enfants du SEP non encore scolarisés et leurs familles, sont accompagnés par l'équipe thérapeutique en lien avec les équipes pédagogiques, afin de mettre en place les moyens les plus adaptés pour favoriser l'école inclusive.

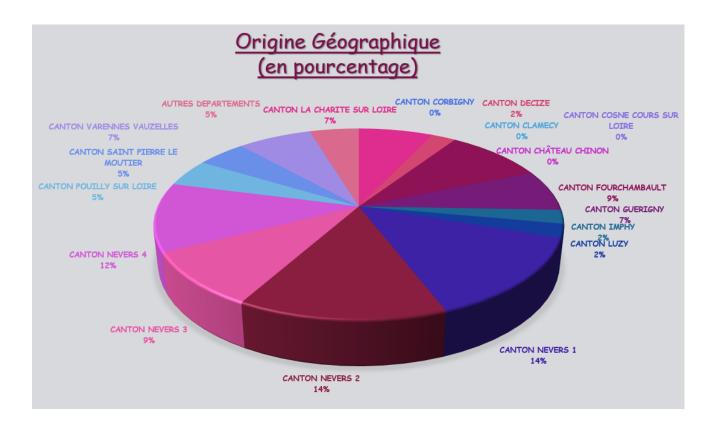
#### Unité TND:



Sur les 19 enfants accompagnés par le SESSAD sur la session TND, 63% soit 12 enfants étaient inscrits en classe adaptée, 5 en ULIS élémentaire TND, 6 en ULIS collège TND puis 1 enfant en SEGPA.

La scolarisation en école maternelle est une nouveauté sur le profil des enfants accompagnés par le SESSAD TND et met en avant une entrée sur le service à un âge précoce.

#### b. Origine géographique



Conformément à l'agrément du service, les jeunes accompagnés par le SESSAD sont essentiellement originaires du territoire nivernais. Quelques jeunes de l'unité surdités, scolarisés dans les classes ULIS Lycée et en inclusion dans des classes ordinaires viennent des départements limitrophes.

Jusqu'alors les jeunes suivis dans le cadre de l'unité TND résidaient sur l'Agglomération de Nevers. Le nouvel agrément du SESSAD TND ne prévoit plus de zone géographique délimitée et l'ouverture sur une couverture départementale, générant une augmentation prévisible et importante des déplacements et un impact à la baisse sur l'activité.

#### c. Taux d'occupation et activité du SESSAD

Une réforme régionale sur le « suivi de l'activité en établissement et service médico-social en Bourgogne-Franche Comté » pour les personnes en situation de handicap a été publiée en mars 2025. Ce guide régional redéfini les modes de calcul de l'activité du SESSAD selon 3 critères, les prestations, les actes et les séances.

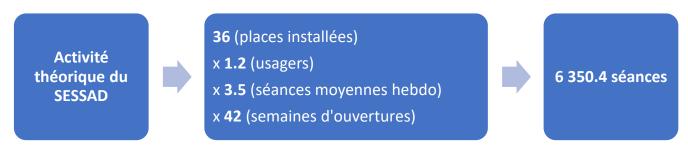
Sur cette année 2024, les deux modes de calculs de l'activité ont été réalisés.

#### L'ancien mode de calcul:

L'ancien mode de calcul donne une activité de **6671 actes** réalisés sur l'année 2024. Même si ce mode de calcul n'est plus à prendre en compte aujourd'hui, il est important ici de l'indiquer afin de mettre en lumière le travail mené sur l'activité avec une augmentation de 157 actes par rapport à l'année 2023 et de 1805 actes par rapport à l'année 2022.

Malgré des difficultés de recrutement de certains professionnels sur le service, l'activité SESSAD a progressé de 137% en 2 années. L'activité du SESSAD avait grandement été impacté par la crise COVID et sa reprise assez progressive.

#### Le nouveau mode de calcul ARS-BFC 2025 :



Cette année 2024, le nouveau mode de calcul de l'activité du SESSAD donne l'activité suivante :

# Nombre d'actes Nombre de séances Taux d'occupation annuel 7 760 actes 5 096 séances (5096/6350.4 x 100) 80.25 %

#### Informations complémentaires :

L'activité du SESSAD se décline sur une majorité de prises en charge individuelles mais aussi d'activités de groupes. Sur l'année 2024 une reprise des groupes de paroles des parents a pu se remettre en place et mobiliser des familles intéressées.

Le taux d'absentéisme usagers pour 2023 s'élève à **825 absences excusées**, soit **12.36%**, taux identique à l'année précédente et globalement encore dans la moyenne respectable.

#### d. Liste d'attente du SESSAD

Si les demandes d'admission sur la session surdités restent globalement sur des niveaux constants avec des demandes pour des interventions relativement précoces, il n'en n'est pas de même avec la session TND. Depuis septembre 2023, la direction du SESSAD relève et s'alerte sur une explosion des demandes d'admissions passées de 4 à 5 par années à 4 à 5 par mois. L'agrément du SESSAD de 11 places et les sorties de 1 à 2 jeunes sur les dernières années ne permettent pas de répondre à la multiplication des demandes et la liste d'attente est devenue fin 2024 tellement conséquente qu'un grand nombre d'enfants inscrits seront à majorité avant que le service puisse proposer une prise en charge. L'information sous forme d'alerte a été adressée à l'ARS par deux reprises en 2024 sur des temps de réunions, en février puis juin 2024. Une information par mail a été adressée à la direction de la MDPH également.

Le périmètre d'intervention de l'unité TND étant dorénavant devenu départemental et non plus limité au secteur géographique périphérique des 20 km autour de Nevers, va indubitablement augmenter les temps de transports des professionnels et impacter à la baisse l'activité globale du service. Une procédure d'admission tenant compte des moyens disponibles du service et des priorités d'intervention a été élaborée début 2024 et transmise à l'ARS.

Conformément aux demandes des financeurs et organismes de tutelles, le SESSAD utilise le logiciel VIA TRAJECTOIRE pour renseigner ses effectifs, faciliter les communications avec la MDPH et suivre les attentes et notifications.

#### CONCLUSION

Les années 2020 et 2021 et la crise sanitaire COVID furent particulières pour l'activité du SESSAD. On relève sur cette seconde année consécutive un retour à la normale du côté de l'activité.

Le SESSAD, comme les autres établissements CAMSP et CMPP de l'association, a procédé à son auto-évaluation et son évaluation externe sur l'année 2023. Il en ressort une évaluation très positive avec des points d'amélioration sur certains outils et procédures internes qui ont été mis en œuvre ou réajustés sur 2024. Un suivi des réclamations a été mise en place, l'aménagement d'une salle d'activité de groupe dans les nouveaux locaux du SESSAD a été aménagée ainsi qu'une salle sensorielle. Le support des enquêtes de satisfaction est en cours de travail afin d'être réajusté. Le DIPeC et le Projet Individualisé d'Accompagnement ont été revus et une procédure d'admission avec une commission d'admissions ont été créées.

Le projet d'établissement du SESSAD réécrit et validé en 2021, redéfinit l'offre de service à proposer aux enfants du territoire nivernais. Le SESSAD poursuit son engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, visant notamment à améliorer les prises en charge précoces.

Du côté des Ressources Humaines, il est constaté depuis 2020, à l'image du territoire et comme les autres organismes gestionnaires du département, une accentuation des difficultés de recrutement des postes sous tension non pourvus. Le SESSAD confirme ce constat sur les 4 dernières années, malgré une mobilisation forte dans les recrutements. Les départs des deux orthophonistes, l'une à temps plein, l'autre à mi-temps sur l'année 2020, n'ont pas pu être remplacés malgré les annonces pour les recrutements. Ce sont des postes en tension et le recrutement est très difficile tant sur le département de la Nièvre qu'au niveau national. Le recrutement d'interprète en Langue des Signes Française n'a reçu aucune candidature depuis 3 ans de parution.

Les postes laissés vacants et sans possibilité de remplacement malgré les démarches de recrutement du service Ressources Humaines, impactent pleinement l'activité du SESSAD depuis 2020. Cette dynamique risque de s'amplifier encore sur les années à venir sur l'offre de soin en orthophonie avec un départ à la retraite annoncé de l'une des dernières professionnelles du service et sur le poste de médecin.

Il faut relever deux recrutements fructueux qui sont très profitables à la session TND du SESSAD avec les embauches à mi-temps d'une psychologue en 2023 et d'une psychomotricienne en 2024.

Du côté des familles et des enfants, on constate encore cette année une arrivée d'enfants présentant des troubles de plus en plus conséquents et nécessitant des soins médicaux et thérapeutiques importants et spécifiques. Des croisements « surdités » et « TND » ou « TND croisés/cumulés » sont de plus en plus fréquemment repérés. Pour répondre aux problématiques multiples des enfants, le SESSAD diversifie ses réponses de soin. Les nouveaux profils des enfants accueillis sur le SESSAD nécessitent, pour adapter les prises en charges, de développer les échanges et le réseau partenarial. Les relais sur le secteur sanitaire restent très difficiles à obtenir notamment sur les demandes de consultations pédopsychiatriques.

Du côté des familles, on constate aussi l'installation d'une nouvelle forme de modalité de relation où l'offre du SESSAD apparaît dorénavant comme un dû pour les familles, où la contractualisation peut devenir compliquée. Les nouvelles familles bénéficiaires d'une notification MDPH et qui sollicitent une inscription au SESSAD exigent des interventions immédiates et acceptent avec difficultés l'inscription de leur enfant sur liste d'attente. Le service est dorénavant régulièrement destinataire directement de formes de mécontentements des familles, désespoir, exaspération, colère parfois à la limite de l'irrespect.

Depuis plusieurs années il est relevé une difficulté croissante à mobiliser les familles dans les projets de soins des enfants et un désintérêt aux actions de guidance parentale. Cette année 2024, la dynamique de travail auprès des parents a pu reprendre avec le travail intensif mis en place par l'équipe pluridisciplinaire. Un petit collectif de parents a pu être mobilisé et le travail de guidance parentale a pu être reconduit par les psychologues en partenariat avec les éducateurs qui proposent des activités à destination des enfants en parallèle.

Côté inclusion scolaire, le manque de structures adaptées aux besoins des jeunes sourds à l'issue du primaire pose toujours une réelle difficulté. Les enfants sourds n'ont souvent pas d'autre choix que de quitter leur famille et partir en internat scolaire, sur des établissements éloignés de Nevers et cela à un âge très jeune.

L'équipe du SESSAD relève cette année, comme les années passées, des difficultés d'ordre culturel et de communication avec les familles de plus en plus fréquentes. En effet, il est constaté un nombre de plus en plus élevé de familles issues de l'immigration, ne parlant pas et parfois ne comprenant pas non plus la langue française. Cette difficulté nouvelle, impose au SESSAD de revoir ses pratiques et d'en imaginer de nouvelles afin de permettre des échanges de qualité avec les familles, les accompagner au mieux à s'inscrire de manière active et engagée dans les projets et parcours de soins de leurs enfants. Ainsi le SESSAD a une nouvelle fois mobilisé des organismes d'interprétariat dans le cadre d'échanges thérapeutiques et/ou sociaux avec des familles d'usagers, générant des coûts nouveaux et supplémentaires pour le service.

L'équipe du SESSAD s'inscrit depuis l'année passée, dans un travail d'accompagnement à l'autonomie et d'orientation à destination des adolescents, jeunes adultes et leurs familles afin de les informer sur leurs droits et démarches possibles à la sortie du service. Ce travail d'accompagnement du SESSAD avec notamment la question de l'orientation scolaire et professionnelle s'inscrit dans l'élaboration de projets adaptés, coconstruits en étroite collaboration avec les partenaires de l'Education Nationale et les familles.

L'association a contractualisé un nouveau CPOM en 2024. Dans le cadre de cette contractualisation avec les autorités de contrôle et de financement, le SESSAD propose le développement d'un dispositif de type SESSAD Pro pour les adolescents accompagnés par le service. L'objectif est de proposer un mode d'accompagnement différent, davantage orienté sur le soutien à l'insertion sociale et professionnelle et une autre répartition de l'offre de service et des moyens internes, et permettre aussi d'inscrire le service dans la dynamique de transformation de l'offre.

Pour répondre à la demande du financeur annoncée lors du webinaire du 14 mars 2025, la Direction du SESSAD a repris et réajusté dans un délai très court son mode de calcul de l'activité sur toutes les données recueillies de l'année 2024 et rester dans les délais attendus de la date du dépôt.